

Rapport n° 11	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 15 octobre 2012		Chapitre : 23 Article : 231532

**AVENANTS AU MARCHE 34/2010  
POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DU BATIMENT 17  
AU PARC FOCH A LAON**

L'autorisation de programme mise en place pour le projet de regroupement des services du SDIS au parc FOCH prévoit un volet financier global de 12 329 000,00 €. Les marchés travaux ont été initialement notifiés pour 7 529 810,73 € TTC. Les premiers avenants ont porté cette enveloppe à 8 016 204,12 € TTC.

A ce jour 9 274 437,27 € sont notifiés sur le projet global y compris honoraires de la maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, assurances dommage ouvrage etc. Réaménager un bâtiment existant présente une part d'imprévus, ainsi, tous les ouvrages de réhabilitation n'ont pu être totalement évalués et des travaux supplémentaires doivent être réalisés. Ils sont techniquement nécessaires ou bien poursuivant l'étude du besoin, le SDIS a fait évoluer ses besoins notamment de fonctionnement à l'intérieur du bâtiment.

**Le Lot N° 01 : VRD** a été notifié à la société VALLET SAUNAL pour un montant de 498 984,60 € TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Réalisation d'aménagements pour sécuriser les cheminements piétonniers : directement à proximité du parking du SDIS : traversée du parking pour les agents du Conseil général et trottoirs.

Le devis de la société VALLET SAUNAL s'élève à 21 327,55 € TTC.

Modification de la signalétique des cheminements PMR pour une meilleure intégration esthétique sur le site.

Le devis de la société VALLET SAUNAL s'élève à 2 541,50 € TTC.

Ces avenants, cumulés aux premiers notifiés augmenteraient de 9,18% le montant des travaux du lot N° 01.

**Le Lot N° 02 : Démolitions, Gros-Œuvre, Charpente métallique** a été notifié à la société CARI THOURAUD pour un montant incluant les premiers avenants de 1 994 804,48 € TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Des travaux sont nécessaires pour aménager les archives passives. Un linéaire global de presque 1km sera installé.

Le devis de la société CARI THOURAUD s'élève à 45 596,04 € TTC.

Cet avenant, cumulé aux premiers notifiés augmenterait de 11,63% le montant des travaux du lot N° 02.

**Le lot N° 05 : Menuiseries extérieures** a été notifié à la société E2MK pour un montant de 1 071 604,04€TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Révision des gardes corps des escaliers intérieurs au bâtiment réhabilités, qui ainsi ont pu être conservés.

Le devis de la société E2MK s'élève à 1 510,45 €TTC.

Sécurisation du local électrique par la pose d'éléments de reprise d'écoulements accidentels possibles à l'intérieur du local.

Le devis de la société E2MK s'élève à 5 157,15 €TTC.

Pour achever la mise en place d'éléments du contrôle d'accès, il y a lieu de mettre en place des potelets supports et d'y fixer des platines. Les mains courantes sous la verrière nord du bâtiment existant doivent être reprises pour être conformes PMR.

Le devis de la société E2MK s'élève à 2 157,58 €TTC.

Ces avenants, cumulés aux premiers notifiés, augmenteraient de 5,81% le montant des travaux du lot N° 05.

**Le Lot N° 08 : Faux-plafonds** a été notifié à la société Patrick MEREAU pour un montant de 126 374,14€TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Le faux-plafond de la salle du sous-sol qui sera utilisée pour l'entraînement physique doit être repris pour permettre l'utilisation de tapis de course.

Le devis de la société Patrick MEREAU s'élève à 2 631,20 € TTC.

Cet avenant, cumulé aux premiers notifiés, augmenterait de 9,79% le montant des travaux du lot N° 08.

**Le Lot N° 09 : Carrelages** a été notifié à la société DEBEAUMONT pour un montant de 96 789,89 €TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Il s'agit essentiellement de remplacer la pose de carrelage en extérieur prévu au marché en qualité ordinaire par une qualité spécifique antidérapante pour l'extérieur.

Le devis de la société DEBEAUMONT s'élève à 4 606,99 € TTC.

Cet avenant augmenterait de 4,76 % le montant des travaux du lot N°09.

**Le Lot N° 11 : Peintures** a été notifié à la société GUERLOT pour un montant de 217 870,56 € TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Reprise de peintures dans l'extension suite à quelques dégradations faites pendant l'emménagement très technique des équipements du CTA CODIS.

Le devis de la société GUERLOT s'élève à 1368,22 € TTC.

L'ensemble du bâtiment existant a été repris dans le cadre du marché en cours à l'exception de la pharmacie. Il était estimé que cette partie du bâtiment ne serait pas touchée par les travaux hors il a été indispensable d'y intervenir notamment pour y changer les fenêtres, y poser des gaines VMC.

Aujourd'hui reste sa réfection peinture à réaliser.

Le devis de la société GUERLOT s'élève à 4 771,14 € TTC.

Pour finaliser l'aspect esthétique de la salle d'honneur, il est important de repeindre les parties verticales support de la verrière de la même teinte que les murs.

Le devis de la société GUERLOT s'élève 2 698,14 € TTC.

Des travaux de nettoyage complémentaires sont nécessaires pour finaliser la réception des travaux avant emménagement.

Le devis de la société GUERLOT s'élève à xxxxx € TTC.

Ces avenants, cumulés aux premiers notifiés augmenteraient de xxx % le montant des travaux du lot N° 08.

**Le Lot N° 13 : Electricité, Courants forts, Courants faibles** a été notifié à la société CEGELEC pour un montant de 1 068 767,13 € TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

Il s'agit essentiellement d'adaptation des distributions électriques et informatiques et d'augmentation du nombre d'équipements.

- Adaptation des installations aux besoins de fonctionnement (fermeture des portails commandée depuis l'accueil par exemple)
- Réfection installations de la pharmacie

Le devis de la société CEGELEC s'élève à 30 516,65 € TTC.

Cet avenant, cumulé au premier notifié augmenterait de 9,03% le montant des travaux du lot N° 13.

**Le Lot N° 14 : Chauffage, Ventilation, Climatisation** a été notifié à la société AXIMA SEITHA pour un montant de 918 528,00 € TTC.

Il s'avère à ce jour que des prestations complémentaires doivent être réalisées.

- Adaptation de la supervision des installations de climatisation, ventilation aux équipements du nouveau système d'alerte

Le devis de la société AXIMA SEITHA s'élève à 12 916,80 € TTC.

- Mise en place de parois de douche dans les chambres de l'école.

Le devis de la société AXIMA SEITHA s'élève à 13 096,20 € TTC.

Ces avenants, cumulés aux premiers notifiés augmenteraient de 6,49% le montant des travaux du lot N° 14.

Les dossiers relatifs à ces travaux complémentaires ont été présentés à la commission d'appel d'offres du 10 Septembre et ont recueilli un avis favorable.

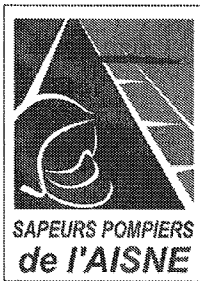
\*\*\*

**Il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.**

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry THOMAS', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Thierry THOMAS**



Délibération n° 11	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 15 octobre 2012		Chapitre : 23 Article : 231532

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ....	14
Votants : .....	14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 15 octobre 2012 à 14 heures 30**, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président.

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, André RIGAUD représentant Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

**II - Membre de droit**

Monsieur Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,  
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,  
~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,~~  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

**Excusé(s) :** MM. Jean-Jacques THOMAS, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Patrick DAY, Paul GIROD, le Sergent Chef Mickaël MOINAT.

**Assistaient à la séance :** M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Jean-Marc KRIEGER, Philippe MOREAU, Mme Christiane CHAUSSON.

**AVENANTS AU MARCHE 34/2010  
POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DU BATIMENT 17  
AU PARC FOCH A LAON**

Vu le rapport n° 11 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 1 avec la Société VALLET SAUNAL afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 544 801,09 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 2 avec la Société CARI THOURAUD afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 2 096 122,41 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 5 avec la Société E2MK afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 1 133 872,58 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 8 avec la Société Patrick MEREAU afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 138 745,56 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 9 avec la Société DEBEAUMONT afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 101 396,88 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 11 avec la Société GUERLOT afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 234 203,99 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 13 avec la Société CEGELEC afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 1 165 279,01 € ;
- d'autoriser la signature d'un avenant en augmentation au lot N° 14 avec la Société AXIMA SEITHA afin de lui confier des travaux supplémentaires et de porter le montant de ce marché à 978 141,21 € ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231532 du budget 2012 du SDIS.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Thierry THOMAS".

Thierry THOMAS